

Compte-rendu
Assemblée du 9 février 2012

Commission Sports et loisirs

Sont présents : Aya, Camille, Maël, Kévin

Est excusé : Driss

1. Suite à la rédaction d'une lettre adressée au Maire, adjoints et conseillers, et la réponse de celle-ci obtenue par le biais de Mme Odile Ravier, nous avons eu la chance de rencontrer M. Bouvier, adjoint au Maire et chargé des travaux de la commune de la Chapelle, ainsi que Mme Carole Millet en charge du projet Terrain de jeu.

Nous avons pu discuter avec ces personnes du projet *Parcours de santé*. Il en ressort que les 3 points que nous avons évoqués dans notre lettre ont trouvé réponse :

- Demander un terrain disponible et adéquat dans la commune pour le parcours santé;
Le chemin noir et la mare nous a été proposé par M. le Maire que nous remercions vivement.

- Demander une estimation du budget alloué afin de faire faire des devis par les entreprises.
3 à 4 agrès pourront être demandé dans la demande de financement. M. Bouvier nous explique que des subventions peuvent être demandé à la communauté de commune, entre-autres, pour l'entretien et la mise en place de ce projet.

- Demander si des fournisseurs sont connus par la Mairie.
Mme Carole Millet, conseillère à la mairie, nous a apporté des catalogues pour que nous puissions regarder les agrès disponibles pour les parcours santé.

2. Le relevé cadastral (ci-joint) a été demandé à la Mairie en vue de notre prochaine séance qui aura lieu jeudi le **1^{er} mars 17h30** à la **mare près du chemin noir**.

A cette occasion, M. Bouvier, Mme Carole Millet et Mme Odile Ravier, ainsi que les élu(e)s, pourront débattre du choix, de l'emplacement, ainsi que du nombre définitif des agrès pour le *Parcours santé*. Cette séance sur le lieu futur du parcours permettra de mieux le visualiser.

3. Mme Arnaud prépare un nouveau site internet pour la Chapelle de la Tour. Elle voudrait y intégrer des photos du Conseil des enfants, mais pour ce faire, elle a besoin de l'autorisation des parents des élu(e)s.

Le document ci-joint est à remplir et à remettre à la mairie dans les plus brefs délais ou soit lors de la prochaine séance des commission sans faute. Nous vous remercions pour votre coopération.

La séance se termine vers 19h35.

MAIRIE
LA CHAPELLE DE LA TOUR

Tél : 04.74.97.15.91

Fax : 04.74.83.36.23

**Autorisation de reproduction et de représentation de
photographie pour une personne mineure**

Date :

Je soussigné

Représentant légal de l'enfant :

Autorise la Commune de La Chapelle de la Tour, à utiliser toute photo sur laquelle il apparait, pour une diffusion d'information sur le site internet de La Chapelle de la Tour et/ou dans le bulletin de la Commune.

Par la présente, je renonce également à toute indemnisation et je libère le photographe de toute responsabilité pour dommages, diffamation, atteinte à la vie privée ou tout autre inconvénient dû, faisant suite ou relié à l'utilisation desdites photographies.

Je reconnais agir librement et je signe.